

3 En finir avec l'instrumentalisation de la police

La sécurité est l'un des droits fondamentaux de l'être humain. L'Etat doit garantir la sécurité de tous et, pour cela, utilise une force publique chargée de veiller au respect des lois et au maintien de l'ordre. En théorie, les policiers doivent être les premiers défenseurs des droits humains et s'assurer que la justice existe à tous les niveaux. Et surtout s'assurer que ceux qui veillent au respect de la loi ne la violent pas cyniquement.

Les violations des droits humains commises par des agents de l'Etat sont inacceptables dans un

Etat de droit. Elles portent atteinte à la légitimité et à la crédibilité des institutions de la République. Il y a eu, de la part des gouvernants ces dernières années, une volonté de réformer la police nationale mais ces réformes devraient être plus holistique, plus entrepreneures et non pas effectuées pièce par pièce. Plusieurs gouvernements ont proposé la création d'une police des polices pour enquêter sur les abus des agents de l'Etat. Mais cette réforme fondamentale est toujours remise aux calendes grecques.

Les citoyens, depuis quelque temps, ont perdu confiance en la police et ont la perception qu'elle

est instrumentalisée à des fins politiques quand elle ne pratique pas une politique de deux poids deux mesures de façon ouverte. Une république digne de ce nom ne peut bafouer l'Etat de droit et les pouvoirs publics doivent s'assurer que le Commissaire de police fasse son travail en toute impartialité.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Créer une police des polices pour enquêter sur les abus commis par les agents de l'Etat contre les citoyens.
- Elargir le champ d'action de la Police Complaints Division de la National Human Rights

Commission (NHRC) pour que cessent le fléau de la brutalité policière et autres tortures qui continuent de plus belle dans la République de Maurice.

- Ratifier le 2^e Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ainsi abolir la peine de mort.
- Consolider le programme de réinsertion des détenus.

4 Réactiver le Media Trust et cesser les abus contre la presse

La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux de tout système démocratique qui repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Les attaques des politiciens, les poursuites légales et condamnations des journalistes ou encore le refus d'amender ces lois archaïques qui empêchent les journalistes de jouir de leur liberté d'expression est inacceptable. Le monopole de la chaîne de télévision nationale et publique est indigne d'une république qui se veut démocratique. Le refus de libérer les télévisions privées malgré plusieurs annonces publiques est scandaleux pour une société qui se veut moderne.

Le rapport Robertson a mis en évidence les nombreuses failles

de l'Etat en matière de liberté de la presse et a fait une série de recommandations pour pallier les manquements y relatifs. Cependant, il n'y a eu jusqu'ici aucune action suivie.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Introduire une Freedom of Information Act et réactiver le Media Trust
- Dépénaliser les diffamations criminelles contre les journalistes
- Abolir et amender certaines lois archaïques qui nuisent à la liberté d'expression des journalistes
- Instaurer des mesures pour que les journalistes puissent protéger leurs sources
- Permettre l'émergence des télévisions privées

5 Introduire dans le cursus scolaire une éducation citoyenne et aux Droits Humains

On ne naît pas démocrate, on le devient. Maurice est une République depuis 1992 mais ce n'est que tout récemment que l'idéal républicain a commencé à être vulgarisé. Il n'est donc pas étonnant que la majorité des citoyens mauriciens vivent au sein d'une république sans en connaître les valeurs qui la sous-tendent.

L'éducation aux droits humains, « *ce vaccin contre l'intolérance, l'injustice et l'indifférence* » (Mary Robinson), a cette capacité d'ouvrir les yeux de l'apprenant à ses droits et ses responsabilités en tant que citoyen. Face aux défis nationaux et transnationaux qui s'imposent en ce début de troisième millénaire, il paraît tout-à-fait évident qu'une éducation à la citoyenneté et aux

droits humains doit dépasser une « *instruction civique* » pour mettre en lumière et promouvoir les valeurs essentielles d'un projet de société démocratique qu'il nous faudra construire si l'on veut que le terme de « *modernité* » ait un sens.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Introduire dans le cursus scolaire du primaire et du secondaire l'éducation aux droits humains en ligne avec le Plan d'Action de l'Assemblée Générale de l'ONU, adopté par Maurice.
- Promouvoir les droits humains dans les manuels scolaires du primaire et du secondaire.
- Former, à travers l'Institut de pédagogie (MIE), tous les nouveaux professeurs à l'éducation citoyenne et aux droits humains.

6 Mettre en place des politiques volontaristes en faveur des personnes handicapées

Les gouvernements qui se sont succédé depuis l'Indépendance ont jeté les bases pour un travail foncier en faveur des personnes handicapées. Mais beaucoup reste à faire au niveau de l'accès aux lieux publics et surtout au niveau de l'emploi des personnes handicapées.

Au plan national, le prochain gouvernement devra mettre en place une politique cohérente de l'accès aux lieux publics, l'emploi, les soins adéquats et les différentes pensions d'invalidité pour tenir réellement en compte l'existence des 60 000 handicapés de notre République.

DIS-MOI demande à l'État mauricien de :

- Appeler le Training and Development of disabled persons Board à faire un travail en profondeur pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

- Créer une pension d'invalidité universelle et pourvue dès la naissance d'un handicapé, et non à 15 ans comme c'est le cas maintenant.
- Accorder l'accès à un transport gratuit et adéquat.
- Mettre en place un encadrement et un accompagnement adéquat pour tous les handicapés afin de s'assurer qu'ils vivent dans les meilleures conditions tout au long de leur existence.
- La ratification du protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Le maintien automatique de la pension d'invalidité de base après 60 ans.



Lancement du Pro-Bono Clinic par DIS-MOI Maurice



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains. Vos dons sont les bienvenus.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES
TÉL. : 4665673 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.